



RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SERVICES DE L'ÉTAT EN SAVOIE

2015



PRÉFET DE LA SAVOIE



Éditorial



L'année 2015 a été marquée par une vague d'attentats sans précédent qui ont profondément endeuillé les français. Les savoyards ont eux aussi été touchés et, s'ils ont dû faire face à ces événements avec le sang-froid nécessaire, ils garderont en mémoire le souvenir de ces événements qui ont touché la nation tout entière.

Face à la montée des fondamentalismes et des extrémismes, le premier devoir des services de l'État est de garantir la sécurité de chaque citoyen, de défendre le lien social et les valeurs de la République, de lutter contre les divisions de la société et le sentiment d'exclusion d'une partie de nos concitoyens.

C'est cette mission et la défense de ces valeurs qui animent au quotidien les agents de l'État, quel que soit leur domaine d'intervention : la sécurité et la protection des populations, l'accompagnement des plus démunis, la promotion de la compétitivité du territoire, le conseil aux collectivités locales.

Leur action s'exerce dans un contexte institutionnel en constante évolution, caractérisé par la recherche d'un État plus moderne et plus efficace dans la gestion des deniers publics.

Ce sont quelques-uns des thèmes que j'ai souhaité mettre à l'honneur dans ce rapport.

Denis LABBÉ,
Préfet de la Savoie

SOMMAIRE

UN ÉTAT PLUS SÛR

p. 4

UN ÉTAT PLUS SOLIDAIRE

p. 8

UN TERRITOIRE PLUS ÉQUILBRÉ,
DYNAMIQUE ET COMPÉTITIF

p. 10

DES COLLECTIVITÉS LOCALES
TOUJOURS ACCOMPAGNÉES

p. 13

UN ÉTAT EN ÉVOLUTION

p. 14



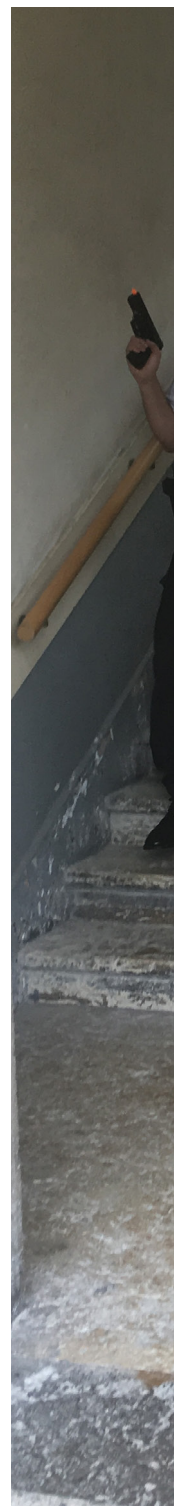
UN ÉTAT PLUS SÛR



2015 se caractérise par une menace terroriste diffuse qui s'est concrétisée par deux séries d'attentats causant la mort de près de 150 personnes. L'action contre le terrorisme constitue en 2015 la première priorité fixée par le ministre de l'intérieur en matière de lutte contre la délinquance. Elle prend en compte le plan de lutte contre les filières djihadistes, la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles, et en outre la coordination territoriale du renseignement.

Le territoire de la Savoie est concerné à bien des égards : département frontalier, il peut constituer un point de passage des filières djihadistes. Des familles savoyardes ont par ailleurs été touchées en 2015, soit par les attentats eux-mêmes, justifiant le déclenchement de la cellule d'urgence médico-psychologique, soit par la radicalisation d'un de leurs proches, justifiant un accompagnement psychologique spécialement mis en place et coordonné par la préfecture.

En 2015, la lutte contre le terrorisme a mobilisé l'ensemble des forces de sécurité. Au niveau national, près de 5 000 femmes et hommes, policiers, gendarmes, douaniers, militaires, pompiers, ont été et restent en alerte permanente pour la protection de la population.



1. Déclinaison départementale du plan de lutte contre la radicalisation

Le plan de lutte contre les filières djihadistes présenté par le gouvernement en avril 2014 a été décliné en Savoie puis consolidé tout au long de l'année 2015 autour de 3 volets :



VOLET REPÉRAGE

Il consiste à **coordonner** le renseignement territorial afin de contrarier les déplacements de djihadistes et prévenir la radicalisation et la propagande violente. Un numéro vert national, le **0 800 005 696**, ainsi que l'adresse pref-radicalisation@savoie.gouv.fr permettent à chaque citoyen d'effectuer un signalement, dont le sérieux est étudié par un groupe d'évaluation départemental (GED) rassemblant chaque mois, sous l'autorité du préfet, les services de renseignement, de police et de gendarmerie. La stratégie départementale fait l'objet d'un ré-examen deux fois par an lors de réunions co-présidées par le préfet et le parquet et réunissant notamment le GED et l'administration pénitentiaire.

VOLET ACCOMPAGNEMENT

Une cellule mensuelle d'accompagnement réunit la préfecture, le Conseil départemental, l'Education nationale, le Service départemental d'insertion et de probation (SPIP), la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), l'ARSAVI (association habilitée par la Cour d'appel qui œuvre dans le domaine de l'aide aux victimes et du soutien psychologique). Elle a vocation à **identifier la solution d'accompagnement la plus adaptée** à chacun des cas faisant l'objet d'un signalement. Le parquet est tenu informé des situations.

Une psychologue de l'ARSAVI spécialement formée assure la **prise en charge de l'accompagnement** des familles ou des personnes en voie de radicalisation elles-mêmes. L'ARSAVI fait à ce titre l'objet d'un financement du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

VOLET PRÉVENTION

En avril 2015, un séminaire axé sur une intervention du centre de prévention des dérives sectaires liées à l'islam et à destination des acteurs socio-éducatifs et des forces de l'ordre a réuni plus de 230 personnes, témoignant d'un réel besoin de la part des professionnels. C'est à la suite de ce séminaire qu'a émergé la nécessité d'opérer un « maillage territorial » permettant l'information, la formation et les échanges de tous les acteurs socio-éducatifs impactés par le phénomène de radicalisation.

Un partenariat local a été monté avec les comités locaux de prévention de la délinquance (CLSPD) du département dans les zones les plus sensibles (Chambéry – Albertville / Ugine – Saint Jean de Maurienne) en lien avec l'Education nationale le SPIP et la PJJ. Ce dispositif associe autour de l'ARSAVI 73 l'ensemble des acteurs locaux des territoires considérés (collèges et lycées, réseaux d'aide à la parentalité, Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), foyers, Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP), associations locales...).

Le programme s'articule autour d'une double dimension de formation et de sensibilisation au phénomène de radicalisation auprès des acteurs de terrain et d'un accompagnement des cas individuels.

L'objectif est de disposer d'un maillage local fin, qui soit en mesure de réaliser un dépistage précoce des situations tout en étant en mesure d'apporter une réponse adaptée. L'ARSAVI assure un rôle de référent auprès des acteurs concernés.

2. Sécurisation des sites sensibles de la Savoie

En 2015, cette sécurisation a notamment concerné :

> L'opération **SENTINELLE** au lendemain des attentats de janvier 2015, avec le déploiement d'une soixantaine de militaires pour la protection d'une quinzaine de sites sur les bassins de Chambéry et Aix-les-Bains ;

> La protection des lieux de culte, symboles du **vivre-ensemble**, de la laïcité et de la liberté religieuse : renforcement de la présence des forces de l'ordre et de l'armée aux abords des lieux de culte, principalement aux horaires des offices, et financement de la sécurisation de cinq lieux sensibles, pour un montant de 85.653 € dans le cadre de l'appel à projet dédié du Fonds interministériel de prévention de la délinquance ;

> Le renforcement de la protection des sites SEVESO : inspection de chacun des sites SEVESO de la Savoie par la DREAL, la gendarmerie et les services de renseignement.



3. L'état d'urgence est décrété le 14 novembre 2015



L'une des premières conséquences en Savoie est la réintroduction du contrôle aux frontières intérieures du 13 novembre au 13 décembre 2015, puis du 14 décembre 2015 au 26 février 2016. Cela implique une très forte mobilisation de la direction départementale de la police aux frontières, de la douane et de la gendarmerie à la frontière franco-italienne et à l'aéroport international.

Durant le premier mois qui suit la mise en œuvre de l'état d'urgence, 82.480 personnes sont ainsi contrôlées à la seule frontière italienne, 2.462 à l'aéroport. Parmi elles, 425 font l'objet d'un refus d'entrée sur le territoire français et 307 d'une interpellation.

L'état d'urgence autorise également le préfet de la Savoie à mettre en œuvre une restriction de certaines libertés publiques et individuelles dans un cadre strictement défini par la loi et soumis au contrôle de légalité du juge administratif.

Aucune restriction à la liberté d'aller et venir (« couvre-feu », assignation à résidence) n'a été prononcée. Un seul arrêté d'interdiction de réunions ou de manifestations de nature à provoquer le désordre ou à représenter un risque pour les participants a été pris, le week-end des 28 et 29 novembre 2015.

Enfin, 35 perquisitions administratives ont été menées en 2015 dans 8 communes du département. Elles ont donné lieu à 3 interpellations et ont présenté un intérêt réel en termes de renseignement.

EN CHIFFRES

0 800 005 696 : numéro national à utiliser pour tout signalement ou, plus spécifiquement en Savoie : pref-radicalisation@savoie.gouv.fr

538.095 € attribués en 2015 dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance dont **85.653 €** pour la protection de cinq sites à caractère culturel et **25.878 €** au titre de la prévention de la radicalisation.

60 militaires déployés en moyenne pour la protection d'une quinzaine de sites des bassins d'Aix-les-Bains et Albertville.

Inspection conjointe de la DREAL, de la gendarmerie et des services de renseignement de **6** sites SEVESO seuil haut, **8** sites SEVESO seuil bas et **1** infrastructure TMD (transport de matières dangereuses)

35 perquisitions ont été menées dans 8 communes du département.

Entre le 13 novembre et le 13 décembre 2015, dans le cadre du rétablissement du contrôle aux frontières, **82.480** personnes ont été contrôlées à la seule frontière italienne, **2.462** à l'aéroport. Parmi elles, **425** refus d'entrée sur le territoire français ont été prononcés, **307** interpellations menées et 48 fiches de recherches découvertes.

Le plan départemental de lutte contre la radicalisation continue son déploiement et s'adapte au plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART) présenté par le gouvernement.

Des moyens supplémentaires sont accordés aux forces de l'ordre afin qu'elles assurent à chaque citoyen la possibilité d'exercer ses droits en toute sécurité : liberté religieuse, pluralisme et laïcité (protection des lieux de culte, prévention et répression des actes antimusulmans, antisémites ou anti-chrétiens), liberté de se regrouper et de manifester en toute sécurité.

Axes de travail spécifiques : protection et sécurisation des espaces scolaires, déploiement d'une stratégie départementale de prise en charge des victimes d'actes de terrorisme.

UN ÉTAT PLUS SOLIDAIRE

1. Signature d'une nouvelle génération de contrats de ville

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit la signature de contrats de ville de nouvelle génération pour une durée de six ans, fondés sur une géographie prioritaire resserrée définie en fonction du critère unique du revenu par habitant.

L'objectif de cette réforme est de concentrer et de renforcer les moyens d'intervention de l'État et des autres acteurs de la politique de la ville (agglomérations, villes, conseils départementaux et régionaux, organismes de protection sociale, bailleurs sociaux,...) dans les zones territoriales présentant les difficultés sociales les plus importantes et d'y mobiliser en priorité les crédits de droit commun des acteurs de la politique de la ville.

Ces nouveaux contrats qui comportent trois piliers (« cohésion sociale », « emploi et développement économique », « cadre de vie et renouvellement urbain ») constituent le cadre unique d'intervention des acteurs de la politique de la ville, articulant les enjeux urbains et sociaux des quartiers concernés.

En Savoie, on compte quatre quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) à Chambéry (quartiers des « Hauts de Chambéry » et du « Biollay-Bellevue »), Aix-les-Bains (quartier « Marlioz ») et Albertville (quartier « Contamines - Val des Roses ») et douze quartiers en veille active, (répartis entre Chambéry et Aix-les-Bains).

Trois contrats de ville ont été élaborés à partir de travaux de diagnostic et de ré-

flexion partagée sur les pistes d'actions à conduire. Ils ont été signés par le préfet et les principaux acteurs de la politique de la ville au début de l'été 2015 (le 30 juin à Aix-les-Bains, le 17 juillet à Chambéry et à Albertville).

Les services territoriaux de l'État (préfecture, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, direction départementale des territoires, unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,...) ont activement contribué, aux côtés des collectivités territoriales, à leur élaboration au cours du premier semestre 2015 et à leur mise en œuvre au second semestre 2015.

Les collectivités locales et les habitants des quartiers concernés ont également été accompagnés pour l'installation des « conseils citoyens », destinés à renforcer le rôle participatif des habitants des quartiers prioritaires. L'objectif est de les associer aussi bien dans la phase de construction que dans celle de la mise en œuvre des actions des contrats de ville, en leur permettant d'exprimer leurs attentes et besoins et de recueillir leur avis sur les actions à conduire.

EN CHIFFRES

12 560

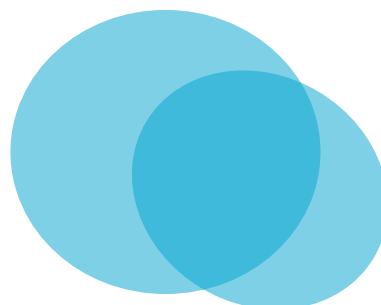
Habitants des quartiers prioritaires en Savoie, dont 10 070 dans les quartiers de Chambéry (80%)

538 699 €

Budget annuel d'intervention spécifique de l'État consacré à cette politique au niveau départemental, auquel s'ajoutent 20 postes de médiation dans les QPV relevant du dispositif adultes relais, soutenu par le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

100

Dossiers de demandes de subvention portés principalement par des associations, instruits par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations dans le cadre des trois contrats de ville.





8 avril 2016 | Déplacement en Savoie de Jean-Jacques BROT, Préfet chargé de la mission de coopération pour l'accueil des réfugiés syriens et irakiens

2. Mise en oeuvre du plan d'accueil des personnes migrantes

Le programme d'accueil des personnes migrantes en Savoie en 2015 repose principalement sur trois dispositifs :

La « réinstallation des migrants », qui concerne principalement des familles d'origine syrienne ayant fui leur pays pour des raisons religieuses ou politiques et ayant obtenu l'asile dans un pays tiers avant d'être orientées avec leur accord vers la France.

Ce dispositif est organisé par le haut commissariat aux réfugiés (HCR) des Nations Unies qui est mandaté pour assurer la protection internationale des personnes concernées. Le département de la Savoie est l'un des rares départements de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes engagé actuellement dans l'accueil de familles réinstallées.

En 2015, neuf familles ont été accueillies dans les agglomérations d'Aix-les-Bains et Chambéry. Ces personnes sont logées par les bailleurs sociaux dans le cadre d'un bail glissant. Elles bénéficient d'un accompagnement social pendant douze mois qui est assuré par ADO-MA. Ce prestataire est chargé à ce titre de mobiliser au profit de ces familles, les dispositifs de droit commun en matière d'éducation, de formation, d'emploi, de santé, mais aussi d'aide et d'action sociale auprès des services de l'État, des collectivités, des associations caritatives et des bénévoles.

La « relocalisation des migrants »

Conformément aux engagements pris par la France au conseil européen du 14 septembre 2015, il est prévu d'accueillir entre 2015 et 2016, 30 700 personnes étrangères en provenance principalement de Syrie, d'Irak et d'Érythrée. La préfecture en lien avec la DDCSPP s'est préparée à l'accueil d'une partie de ces migrants en développant des capacités d'accueil supplémentaires et en définissant des modes de coopération des acteurs institutionnels (collectivités, organismes de protection sociale, associations,...) pour garantir l'accueil et l'intégration de ces personnes.

Le dispositif d'hébergement des migrants en provenance de la région de Calais

Une centaine de centres d'accueil et d'orientation (CAO) a été créée en France afin d'héberger les migrants arrivant des campements saturés du Calais qui ont renoncé à partir au Royaume-Uni et ont accepté de reconsidérer leur projet migratoire. En Savoie, deux CAO de vingt places chacun ont été mis en place. Ils sont gérés par l'association La SASSON, laquelle est majoritairement financée par l'État. Entre le 18 novembre 2015 (date de leurs ouvertures) et le 31 décembre 2015, 56 personnes ont été accueillies dans ce cadre.

EN CHIFFRES

212

Demandes d'asile déposées en Savoie en 2015.

368

Places d'accueil des demandeurs d'asile (Centre d'Accueil de demandeurs d'Asile -CADA-, Hébergement d'urgence de demandeurs d'Asile -HUDA- et Accueil Temporaire Services de l'Asile -ATSA) en Savoie au 31 décembre 2015.

5

Réunions départementales d'information et d'échanges sur la mise en œuvre du plan d'accueil des personnes migrantes, organisées par les services de l'État.

En 2015, neuf familles « réinstallées » d'origine syrienne représentant une quarantaine de personnes dont plus de la moitié d'enfants ont été accueillies. Elles bénéficient toutes du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire.



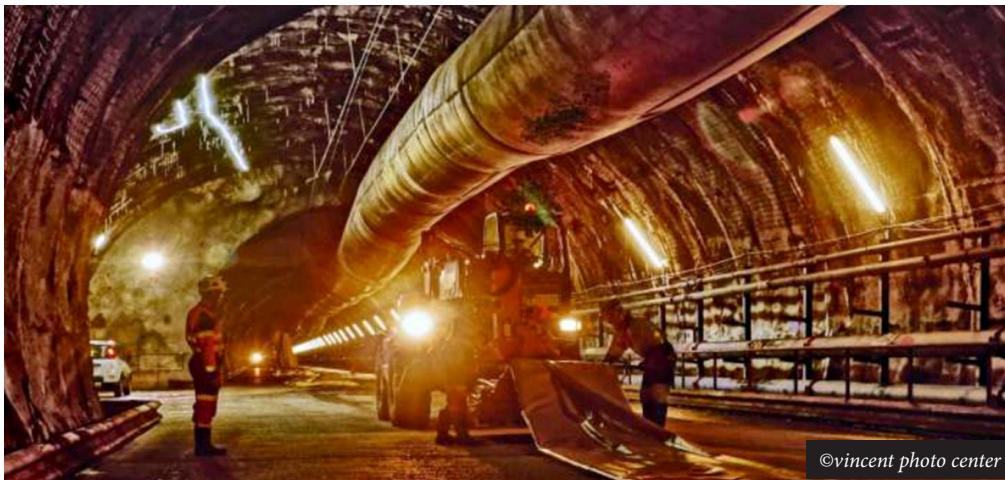
Bande transporteuse du chantier de Saint-Martin-la-Porte
©Groupement SMP4

UN TERRITOIRE

PLUS ÉQUILIBRÉ, DYNAMIQUE ET COMPÉTITIF

1. La nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin

Pour la section transfrontalière, une étape décisive a été franchie en février 2015 permettant le passage de la phase des études et reconnaissances géologiques à la phase opérationnelle des travaux principaux avec la mise en place d'un calendrier de réalisation.



©vincent photo center

L'année 2015 a été marquée par l'engagement des travaux de la galerie de Saint-Martin-la-Porte qui représentent plus de 300 M€ d'investissement et de l'ordre de 400 emplois directs sur le site du chantier.

Le calage de la programmation budgétaire entre l'Italie, la France et l'Europe a conduit à bâtir, pour la première fois, un planning précis. Ainsi, sur la base des études en cours, les appels d'offres devraient être lancés dès 2016 pour une réalisation des travaux de génie civil de mi-2017 à mi-2027. Les travaux d'équipements sont programmés de 2026 à 2028, puis des essais en 2029, ce qui conduirait à une mise en service de cette section fin 2029.

Concernant les travaux de reconnaissance, le percement au moyen d'un tunnelier de la galerie de la Maddalena-di-Chiomonte s'est poursuivi en Italie. Plus de 4 km ont été réalisés fin 2015 sur les 7,5 km de cet ouvrage. Côté français, début 2015, ont été engagés les travaux de la galerie de Saint-Martin-la-Porte qui représentent la réalisation de 9 km du tube sud du tunnel définitif entre Saint-Martin-la-Porte et la Praz.

FAITS MARQUANTS

20 février : approbation du "**progetto definitivo**" en Italie, décision qui s'apparente à une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) française.

23 février : mise en place du promoteur public, "**Tunnel Euralpin Lyon-Turin**" (TELT), chargé de la réalisation de l'ouvrage et de sa gestion pendant 99 ans, société qui prend la suite de Lyon Turin Ferroviaire (LTF) qui avait été chargée des études et des reconnaissances.

24 février : tenue du **32^{ème} sommet franco-italien** à Paris avec signatures de l'accord définitif pour engager les travaux de cette section transfrontalière et de la lettre de demande à l'Union Européenne d'une subvention pour la période budgétaire 2015-2020, demande basée sur une première tranche de travaux de 3 milliards d'€.

26 février : dépôt du **dossier de demande de subvention** (40%) à l'UE.

10 juillet : l'Union européenne attribue une **première tranche de subvention sur la période 2016-2019 de 814 M€ représentant 2 milliards d'€ de travaux**. La convention de financement a été signée depuis.

LA DÉMARCHE GRAND CHANTIER

Les réflexions menées avec les partenaires de la démarche (État, Conseil régional, Conseil départemental, TELT, en lien avec le Syndicat du pays de Maurienne) ont conduit à bâtir, en 2014, un projet d'accompagnement de la Maurienne adopté en comité des financeurs, le 12 janvier 2015.

Le travail s'est poursuivi selon deux calendriers différents :

- le long terme, avec approfondissement des axes stratégiques en cohérence avec l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ;

- le moyen terme, sur la période 2015-2020, avec la mise en oeuvre d'un premier programme d'actions traduit dans un contrat de territoire Maurienne de 40,7 M€ dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) actuel.

Dans les mois et les années qui viennent, l'État devra être en capacité :

- d'accompagner le chantier en matière d'emploi local et de formation : plus de 2000 emplois directs sur les chantiers sont en effet attendus, 2 à 3 fois plus en comptant les emplois indirects ou induits, en matière d'hébergement (environ 1800 salariés extérieurs à loger) ou d'appui au tissu économique local ;
- d'accompagner le territoire dans sa mutation et ses actions de développement local.

Enfin, l'organisation et le dimensionnement de la mission Grand Chantier ont été revus. Outre une clarification des responsabilités de chacun, deux personnes en renfort ont été affectées au sein des services de l'Etat, l'une à la préfecture de la Savoie, l'autre à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne, pour le suivi du projet.

ACCÈS FRANÇAIS DU LYON-TURIN

Les recours sur la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des accès français d'août 2013 ont été purgés.

Concernant les accès français, les études et les concertations se sont poursuivies pour répondre progressivement aux questions soulevées lors de l'enquête publique de 2012, en particulier par la profession agricole.

Ces travaux sont menés dans le cadre de la commission de concertation interdépartementale instituée par arrêté du 31 mai 2013 et mise en place par le préfet de la Savoie le 3 octobre 2013.

LE CONTRAT DE TERRITOIRE MAURIENNE COMPREND DEUX VOLETS

> des actions d'**accompagnement du chantier** pour **16,5 M€** portant sur l'emploi, la formation, l'hébergement, l'appui au tissu économique local, des actions foncières d'accompagnement des mesures en faveur de l'environnement ;

> des actions d'**accompagnement du territoire** pour **24,2 M€** portant sur les projets de développement local tels que le quartier de la nouvelle gare de Saint-Jean-de-Maurienne, la revitalisation de centres-bourgs, le très haut débit ou la transition énergétique.

En complément, par décision ministérielle du 2 juin dernier, l'État a décidé de mettre en place un fonds exceptionnel d'accompagnement, le **Fonds d'Accompagnement et de Soutien Territorial**, représentant une enveloppe plafonnée à **32 M€** sur la durée du chantier.

2. L'accompagnement du territoire

LA DÉMARCHE SAVOIE 2040

L'année 2015 a été marquée par une mobilisation forte des services de l'État et de ses partenaires, notamment du Conseil départemental, pour l'élaboration de la démarche « Savoie 2040 », dans un triple objectif :

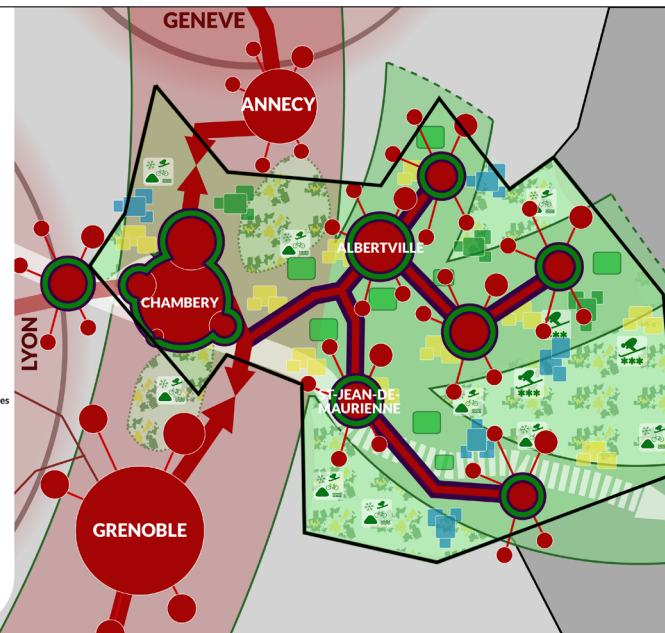
- Approfondir collectivement les questions déterminantes pour les équilibres actuels et futurs du département, et déceler les changements possibles ;

- Amener ces problématiques dans le débat public et engager un dialogue constructif avec les acteurs du territoire ;
- Eclairer et justifier les choix du présent en toute transparence par une vision partagée à long terme.

PROSPECTIVE TERRITORIALE SAVOIE 2040

SCENARIO D'EQUILIBRE SAVOIE 2040

- Principaux pôles urbains du territoire organisés en réseau**
Concentration des activités et des services au sein de centres villes et centres bourgs dynamisés.
Développement urbain faiblement consommateur d'espace
 - Liaisons inter-territoriales**
Maîtrise de l'attractivité résidentielle et du développement urbain en valées.
Structuration des réseaux de communication et de transports en commun
 - Influences métropolitaines**
 - Espace métropolitain**
Positionnement fort de la Savoie au sein du Sillon Alpin et renforcement des interactions avec les pôles voisins
 - Coopération et solidarités entre les territoires**
Renforcement des stratégies économiques communes entre plaines, vallées et massifs
 - Valorisation raisonnée des ressources aquatiques naturelles et agricoles, économie circulaire**
 - Préservation des massifs et de leurs abords**
 - Diversification hiver/été des activités touristiques**
 - Spots de ski et de loisirs haut de gamme**
 - Liaison ferroviaire transalpine Lyon-Turin**
- * La taille des pôles d'Annecy et de Grenoble est proportionnelle à leur importance démographique en 2012.
- ROUGE VIF / territoires
- © Cartographie Rouge Vif Territoires, 2015



Au terme de ce processus de réflexion collective, sans valeur normative, trois scénarii contrastés d'évolution du territoire à l'horizon 2040 ont été imaginés. Ils ont permis, dans un second temps, l'élaboration d'un quatrième scénario dit d'équilibre, proposant une trajectoire vers une vision de la Savoie en 2040 jugée souhaitable par les participants et conciliant développement économique et démographique avec préservation et valorisation des ressources naturelles et agricoles.



L'accompagnement des mutations économiques

Comme les années précédentes, les services de l'État, en particulier ceux de l'Unité Territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) se sont attachés à actionner avec la plus grande efficacité possible les dispositifs d'accompagnement des entreprises en difficulté :

L'activité partielle : en 2015, cette mesure a bénéficié à 365 entreprises confrontées à une baisse d'activité, et a concerné 4 609 salariés, correspondant à un budget engagé par l'État de 2 012 479 € pour 2015.

Le FNE-Formation, permettant aux entreprises en sous-activité de bénéficier d'un soutien financier pour la mise en place de formations au profit des salariés. En 2015, l'État a ainsi financé 5 plans de formation pour un montant de 155 478 €.

Le traitement des **plans de sauvegarde de l'emploi** (PSE) présentés par les entreprises : en

2015, 5 PSE qui représentent 144 suppressions d'emploi ont été examinés par les services de la DIRECCTE.

L'accompagnement des services de l'État a consisté en un appui des directions d'entreprises et des représentants du personnel, dans le cadre de la procédure d'information, consultation prévue par la loi.

Ce rôle de facilitateur, et parfois de médiateur, s'est traduit par des PSE plus étoffés, avec une plus grande mobilisation des moyens des entreprises dans la mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour aider au reclassement des salariés licenciés.

En 2015, l'Etat a financé une action collective particulièrement innovante ayant comme objectif d'organiser l'intelligence économique territoriale.

Cette action s'est traduite par l'accompagnement de 16 PME de Maurienne et de Tarentaise pour les aider à se structurer et se fédérer autour d'un marché, celui de l'hydraulique, bien présent sur le territoire mais offrant également des opportunités hors territoire.

En partenariat avec EDF (projet « Une rivière - un territoire »), Maurienne Expansion et Albertville Tarentaise Expansion, la DIRECCTE a organisé les réunions autour de thématiques diverses : aspects juridiques, rencontres avec différents acheteurs du secteur hydraulique, formation à la veille marché, élaboration d'une démarche marketing (plaquette, site internet...), les enjeux finaux étant de gagner des parts de marchés en montants et en volumes.

Les entreprises se sont regroupées en une association, SEH (Savoie Energie Hydraulique), dont le lancement officiel a eu lieu au mois de juin 2015.

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Mesure phare du plan national pour la croissance et l'Emploi, le CICE a pour objet de redonner aux entreprises des marges de manœuvre pour investir, prospecter de nouveaux marchés, innover, favoriser la recherche et l'innovation, recruter, restaurer leurs fonds de roulement ou accompagner leur transition écologique et énergétique.

Au titre de l'année 2015, 4 538 entreprises ont bénéficié du CICE pour 35,6 millions d'euros par imputation sur l'impôt sur les sociétés, et 5 407 entreprises pour 36,9 millions d'euros par voie de restitution.

2 658 foyers fiscaux ont bénéficié du CICE pour 5 millions d'euros par imputation sur l'impôt sur le revenu, et 1 068 foyers fiscaux pour 1,3 millions d'euros par voie de restitution.

EN CHIFFRES

Au cours de l'année 2015 ont été conclus **2361** emplois aidés :

579 emplois d'avenir dont **22%** ont été conclus dans le secteur marchand

1443 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE - secteur non-marchand)

339 contrats initiative-emploi (CIE - secteur marchand).

157 de ces contrats sont co-financés par le Conseil départemental au bénéfice des titulaires de minima sociaux.

L'engagement financier de l'État pour l'ensemble de ces mesures représente un montant de **7 337 944 €**.

Il faut y ajouter la mise en œuvre de la Garantie Jeunes, qui a permis à **600 jeunes** en Savoie en très grande difficulté sociale d'avoir accès à un parcours individuel et collectif d'accompagnement vers la vie sociale et l'emploi.

LA CLÔTURE DE LA CONVENTION DE REVITALISATION «CAMIVA»

Le code du travail prévoit que les entreprises à l'origine d'une restructuration ayant des incidences sur l'emploi contribuent à la création d'activité et au développement de l'emploi dans les bassins affectés par cette restructuration, afin d'en atténuer les effets.

La convention de revitalisation conclue en 2012 entre l'Etat et l'entreprise CAMIVA a été clôturée le 30 novembre 2015 avec un bilan satisfaisant : près de 850 000 euros ont été débloqués pour des actions de différentes natures : aides à la création de nouvelles entreprises, aides directes à la création d'emplois nouveaux dans des entreprises existantes, soutien à l'innovation et à l'immobilier d'entreprise, qui ont permis de soutenir la création de 152 emplois.

DES COLLECTIVITÉS LOCALES TOUJOURS ACCOMPAGNÉES



Le schéma départemental de coopération intercommunale

Depuis 2014, l'ensemble des communes appartient à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) : communauté de communes ou d'agglomération. Certaines intercommunalités n'ont cependant pas la taille critique et les moyens leur permettant de conduire des projets structurants pour leur territoire. La Loi NOTRe vise à leur donner ces moyens d'agir en étendant leurs compétences et définissant un seuil minimal de 5 000 habitants pour chaque EPCI situé en zone de montagne.

En application de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les travaux d'élaboration du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale de la Savoie ont débuté avec la présentation, le 12 octobre 2015, du projet de schéma par le préfet devant la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

Cette réunion a marqué l'ouverture d'une phase de consultation et de dialogue avec la CDCI, qui a abouti à l'adoption définitive du schéma, par arrêté du 29 mars 2016, en vue de sa mise en œuvre à compter du 1er janvier 2017.



Un soutien financier significatif pour les projets d'investissement des collectivités locales

En contrepartie de l'effort contributif demandé aux collectivités territoriales sur les dotations de fonctionnement, l'État poursuit sa politique de soutien aux projets d'investissement.

C'est ainsi que plus de 6,9 M€ de dotation d'équipement des territoires ruraux ont été attribués en 2015, soit une augmentation de 45% de l'enveloppe par rapport à l'année précédente.

En outre, 4 M€ ont été obtenus au titre du **fonds de soutien pour les calamités publiques** pour aider les collectivités locales à faire

face aux réparations des dégâts causés par les calamités du 1er mai 2015.

Le fonds de soutien aux emprunts à risques

Certaines collectivités ont souscrit des « emprunts structurés à risque » dont les taux d'intérêt ont très largement augmenté compte tenu de l'évolution des marchés monétaires.

Le fonds de soutien aux emprunts toxiques, doté de 3 milliards d'euros et financé à 50/50 par l'État et les banques, a été mis en place pour aider les collectivités à s'acquitter des indemnités de sortie leur permettant de se défaire de ces emprunts. Au titre de l'année 2015, plus de 14 dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable, pour un plafond d'aide de près de 28 M€.

UN ÉTAT EN ÉVOLUTION



L'année 2015 a été celle de la mise en oeuvre au sein des services de la préfecture et des sous-préfectures du plan d'évolution des missions attribuées (PEMA). Ce plan, dont les actions se sont échelonnées tout au long de l'année 2015, visait à mettre la préfecture en conformité avec les orientations de la précédente directive nationale d'orientation, s'agissant notamment de la centralisation de la gestion des titres et du contrôle de légalité. La contrepartie en était le confortement des missions de développement territorial des sous-préfectures et la prise en charge de missions d'expertise au niveau départemental.

Ainsi, un mouvement de redistribution des missions tenant compte des effectifs et des compétences des différents services a été opéré.

La **centralisation de la délivrance de l'ensemble des titres, permis de conduire et certificats d'immatriculation des véhicules, à Chambéry**, a été achevée en janvier 2016. Dans le même temps, des réaffectations d'attributions départementales ont été opérées entre la préfecture et les deux sous-préfectures :

LA SOUS-PREFECTURE D'ALBERTVILLE a reçu la charge de l'instruction des **demandes d'autorisation et des déclarations de manifestations sportives** ainsi que la gestion des **habilitations des utilisateurs d'explosifs**. Elle assure également les inscriptions au recueil des actes administratifs.

LA SOUS-PREFECTURE DE SAINT-JEAN DE MAURIENNE accueille le **greffe des associations**, assure, à l'échelle du département, l'instruction des dossiers de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), les échanges de permis internationaux et la gestion des visiteurs de la prison d'Aiton.

2015 a été également l'année du lancement national du Plan Préfectures nouvelle génération (PPNG). Son objectif est de permettre aux préfectures de répondre aux enjeux de demain et de se recentrer sur leurs priorités tout en dégageant des marges de manoeuvre en repensant les modalités d'exercice de certaines missions en s'appuyant sur les technologies existantes.

A compter de 2017, la mission de délivrance des titres sera exercée selon des modalités renouvelées avec une suppression de l'accueil des usagers en préfecture (sauf pour les titres « étrangers ») et un recours aux téléprocédures et à un traitement des demandes de titres via des plateformes d'instruction réparties sur le territoire national.

A terme, les moyens ainsi dégagés permettront de mettre l'accent sur les **4 priorités** définies par le ministre de l'intérieur : **la lutte contre les fraudes documentaires, la gestion locale des crises, l'expertise juridique et le contrôle de légalité**, ainsi que la coordination territoriale des politiques publiques.

LES SERVICES DE L'ÉTAT EN SAVOIE



Préfet de la Savoie

Denis LABBÉ

BP 1801
73018
Chambéry Cedex

courrier@savoie.gouv.fr

Secrétaire Générale
de la Prefecture,
Sous-préfète de
l'arrondissement Chef-lieu

Juliette TRIGNAT

secretaire-general@savoie.gouv.fr

Sous-préfète,
Directrice de cabinet
du Préfet,

Perrine SERRE

directeur-cabinet@savoie.gouv.fr

Sous-préfet
d'Albertville,

Nicolas
MARTRENCHARD

sp-albertville@savoie.gouv.fr

Sous-préfet de
Saint-Jean-de-Maurienne,

Morgan TANGUY

sp-st-jean-de-mne@savoie.gouv.fr

Direction départementale des territoires

DDT

Jean-Pierre
LESTOILLE,
Directeur

ddt@savoie.gouv.fr

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

DDCSPP

Thierry POTHET,
Directeur

ddcspp@savoie.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi
Unité Territoriale

DIRECCTE

Pascal DORLÉAC,
Directeur

dd-73.direction@savoie.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Unité Territoriale

DREAL

Anne-Laure
JORSIN-CHAZEAU,
Directrice

ut7374.dreal@developpementdurable.gouv.fr

Direction académique des services de l'éducation nationale

DASEN

Frédéric
GUILARDOT,
Directeur

ce.ia73@ac-grenoble.fr

Direction départementale des finances publiques

DDFIP

Dominique
GINET,
Directeur

ddfip73@dgfip.finances.gouv.fr

Agence Régionale de la Santé
Délégation territoriale

ARS

Loïc MOLLET,
Délégué territorial

ars-dt73-delegue-territorial@ars.sante.fr

Direction régionale des affaires culturelles

DRAC

Jean-François
MARGUERIN,
Directeur

sdap.savoie@culture.gouv.fr

Direction départementale de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

ONAC

Patrice
BERTHAULT,
Directeur

sd73@sonacvlg.fr

Groupeement départemental de la gendarmerie

GGD

Colonel Pascal
FRANQUE

ggd73@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Direction départementale de la sécurité publique

DDSP

Commissaire divi-
sionnaire Jacques
ZANALDA

ddsp73@interieur.gouv.fr

Directions départementales de la police aux frontières

DDPAF

Commissaire
Laurent ASTRUC

ddpaf.chambery-73@interieur.gouv.fr



Mardi 24 mai 2016 - Valfréjus | Cérémonie de remise de médailles Actes de courage et de dévouement, opération de sauvetage Col du petit Argentier - 18 janvier 2016»



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

PRÉFECTURE DE LA SAVOIE

CHATEAU DES DUCS DE SAVOIE
PLACE CAFFE
BP 1801
73 000 CHAMBÉRY
TÉL. : 04 73 75 50 00



@Préfet73



Préfet de la Savoie